

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux conditions générales de vente LUDIKID ci-dessous qui priment sur toutes autres conditions d'achat précisées ou non par le client. Elles sont disponibles sur simple demande et présentes sur notre catalogue. Il appartient au client de vérifier qu'il est en possession de la dernière version applicable à la date de sa commande.

Article 1 : Réservation et commande

Nos devis ne pré-réserver pas et nous n'acceptons pas les options sur les produits et services demandés. Il en est de même pour les promesses faites par téléphone, email, oral, courrier même officiel, bon de commande d'entreprise ou collectivité.

La réservation doit se faire par retour de notre devis accepté par email, courrier ou en main propre en nos locaux et par la réception du règlement selon le mode de paiement choisi à l'article 2 des présentes. Elle sera acceptée sous réserve des stocks et du personnel disponible à la date de votre événement. Elle est réputée acceptée à compter de la délivrance d'un accusé de commande de notre part.

Article 2 : Règlement et prix

Les moyens de paiement acceptés à l'ordre de LPA sont : Espèces (dans la limite de 1000€ Décret n° 2015-741 du 24 juin 2015), chèque, carte bancaire en nos locaux ou à distance, virement et mandat administratif.

Au montant de chaque commande s'ajoute des frais de gestion, variables en fonction du mode de paiement choisi par le client, conformément au tableau ci-dessous :

Mode de paiement	Frais de gestion
N°1 : Acompte 100% à la commande	OFFERTS
N°2 : Acompte 40% à la commande + Solde au plus tard 72h avant la livraison	17,50 € TTC
N°3 : 100% à 30j maximum après livraison*	35,00 € TTC

*Le choix N°3 est réservé aux entreprises et collectivités sous réserve d'acceptation de notre service financier.

En cas de choix N°2, le non règlement du solde au plus tard 72h avant la livraison vaut annulation de la commande du fait du client et la perte de l'acompte.

Quel qu'en soit le mode de paiement choisi celui-ci se fera en nos locaux ou de manière dématérialisée à distance. En aucun cas, il ne sera effectué de règlement à nos équipes le jour de la prestation.

Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement donnera lieu à une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (D441-5 code de commerce) payable immédiatement, auquel s'ajoute une pénalité supplétive, dont le taux est égal « au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage » (Art. L441-6 al. 12 du Code de commerce).

Au regard de ce même article et compte tenu de la spécificité, des bonnes pratiques et usages commerciaux de notre secteur d'activité « événementiel » le délai de recette de notre prestation ne pourra excéder le premier jour ouvrable suivant la date de livraison.

Les prix unitaires des animations figurants à notre catalogue et sur les devis sont réputés hors frais de route, dont le montant forfaitaire est fonction de la zone de livraison viennent s'ajouter à chaque animation (quel qu'en soit le nombre d'animation dans une même commande), commandée avec ou sans option.

Article 3 : Contrat de vente

Les présentes conditions générales de vente associées aux conditions particulières clairement détaillées dans le

devis signé par le client scellent de manière précise le contrat passé entre le client et LUDIKID. Il ne sera donc pas établi de contrat de vente à proprement parler.

Article 4 : Engagements de LUDIKID

LUDIKID, en sa qualité de prestataire de services s'engage à fournir sa prestation telle qu'elle a été commandée.

LUDIKID, en sa qualité de mandataire des artistes et techniciens composant la prestation commandée, s'engage à tout mettre en œuvre pour veiller au bon déroulement de celle-ci. Il ne pourra être tenu pour responsable en cas de manquement de l'un d'entre eux à ses engagements (retard, qualité de prestation ou d'exécution du numéro proposé, matériel etc...). En cas de manquement significatif informé par le client à LUDIKID dans un délai de 7 jours calendaires par email avec accusé de réception, LUDIKID fera tout son possible pour obtenir réparation pour le compte du client.

LUDIKID, en sa qualité d'employeur, s'engage à effectuer pour chaque intervenant (intermittent ou non) les formalités liées à l'embauche et à la paie (DUE, Pôle Emploi, congés spectacle, bulletin de paie...), sauf dans le cas où le client fournirait à LUDIKID du personnel, artistes ou bénévoles, pour l'exécution de certains postes de la dite prestation, où il fera son affaire de toutes obligations légales et sociales envers ceux-ci et dégage LUDIKID de toutes responsabilités en cas d'accident ou contrôle.

Article 5 : Engagements du client

Le client, en sa qualité d'organisateur dans le cadre de la manifestation qu'il organise, et sauf précision contraire précisée clairement dans la commande, s'engage à fournir tous les éléments de la fiche technique qui fait partie intégrante de l'engagement contractuel lors du retour d'un de nos devis signé. La fiche technique de chaque prestation est soit précisée sur le devis, soit disponible sur un document annexe pour chaque spectacle, animation ou parade. On y retrouve, entre autres, l'aménagement du lieu de la prestation (scène ou espace, tables, chaises, loges, lavabo, toilettes...), un lieu de repli en cas d'intempéries, la sécurité du public, des artistes, intervenants et du matériel (barrières, agents...), la publicité, l'alimentation électrique mobile à 0m de la prestation, protégée ou sans passage de piétons ni véhicules possible entre les deux et à puissance suffisante, la SACEM, la SPRE, et autres droits, la technique, etc...

Le client, en sa qualité d'organisateur, est tenu pour seul responsable de la manifestation qu'il organise. Il fera de son affaire toutes demandes d'autorisations et déclarations utiles auprès des autorités compétentes. Il est tenu de souscrire une assurance en responsabilité civile liée à l'organisation de ladite manifestation. Il assurera le service d'accueil et de sécurité du lieu de la manifestation. Il sera tenu responsable des dommages et vols causés aux matériels ou à toutes personnes, suite à des avaries électriques, des incidents provenant de la foule, des intempéries etc... Si besoin LUDIKID se réserve le droit de demander une caution au client. En cas de vol ou de casse non réparable le remboursement se fait sur la base du prix de remplacement à neuf de l'article, au prix public ttc généralement constaté.

Article 6 : Force Majeure

Si par suite d'un cas de force majeure, telle que définie par la loi, LUDIKID se trouvait dans l'impossibilité d'exécuter la prestation prévue dans la commande, il est expressément prévu que cet empêchement ne générerait au profit du client ou de toute autre personne physique ou morale, aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Néanmoins, LUDIKID s'engage à faire tout son possible à fournir une prestation équivalente ou reporter la date sans frais si le cas est envisageable. Il en va de même pour le client envers LUDIKID dans le même cas de figure. Pour mémoire, des intempéries ne peuvent être

retenues au titre de la force majeure que si elles ont une intensité exceptionnelle (Conseil d'Etat, 1935, Descours).

Article 7 : Annulation

En dehors d'une situation de force majeure, en cas d'annulation du fait du client, celui-ci sera tenu de verser à LUDIKID à titre de dommages-intérêts forfaitaires l'intégralité du montant prévu dans la commande et ce quel qu'en soit le motif, le délai, et même en cas de report de la manifestation. Exception faite si le client a commandé l'option tranquillité détaillé à l'article suivant.

En dehors d'une situation de force majeure, en cas d'annulation du fait de LUDIKID, celui-ci sera tenu de rembourser au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'un bon d'achat non remboursable, valable 1 an, équivalent à 50% du montant de la commande annulée à titre de dommages-intérêts forfaitaires et ce, quel qu'en soit le motif et délai d'annulation. En cas d'annulation d'une partie seulement de la commande du fait du client ou de LUDIKID, les conditions ci-dessus s'appliquent à l'identique sur la partie annulée, sans que celle-ci ne puisse justifier l'annulation du reste de la commande.

Article 8 : Option tranquillité

Lors de sa commande initiale, le client peut choisir de commander l'option tranquillité proposée au catalogue au prix de 47€ttc par animation. En cas d'annulation du fait du client quel qu'en soit le motif, l'animation en question, ses options (hors tranquillité) et ses frais de déplacement ne seront pas facturés. L'acompte versé correspondant, déduction faite des 47€, sera remboursé. L'annulation devra nous parvenir par écrit par email (avec accusé de réception de notre part par email) au plus tard le jour ouvré (lundi au vendredi hors jours fériés) précédant la date de la livraison avant 17h00.

Article 9 : Champ d'intervention

LUDIKID n'est disponible que pour des livraisons dans certaines villes de France, indépendamment de l'adresse de facturation du client. Il appartient au client de vérifier que le lieu de son événement est bien couvert avant de passer commande. Tout changement de lieu après la commande sortant de notre champ d'intervention sera considéré comme une annulation du fait du client. Liste des villes disponible sur simple demande.

Article 10 : Consommables

Les animations comportant des consommables sont prévues avec des quantités suffisantes pour un déroulement dans des conditions normales d'exécution selon nos directives. Tout changement ordonné par le client même si accepté à titre commercial par notre personnel ne pourra donner lieu à aucune réclamation en cas d'insuffisance sur la durée commandée.

Article 11 : Communication et droit à l'image

LUDIKID se réserve le droit d'utiliser et de citer, sur tout support de communication, l'événement, le nom du client et les prestations effectuées pour le compte de son client qui l'autorise également à prendre et utiliser des photos, vidéos... Aucun droit, frais ou dédommagement ne pourra être demandé à LUDIKID par le client ou des tiers présents sur l'événement. Le client souhaitant une confidentialité totale sur son opération devra nous en informer par écrit au plus tard 10 jours avant l'événement, et recevra en retour un accusé.

Article 12 : Droit applicable et attribution de juridiction

Les relations entre LUDIKID et son client sont soumises à la loi française. Pour tout différent relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes, après épuisement des voies amiables et conciliations, le tribunal de Salon de Provence est seul compétent.